

# Dans quels cas un examen par un médecin d'arrondissement est-il pertinent?

## A propos de la nouvelle étude KUKOWA

Afin de garantir un traitement compétent et équitable des cas, les gestionnaires peuvent s'appuyer sur un soutien spécialisé de la part des services médicaux de la Suva. Notre objectif est de contrôler et d'optimiser continuellement ces prestations.



La présente étude scientifique vise à évaluer l'utilité de soumettre les assurés à des examens réalisés par des médecins d'arrondissement (EMA). Le processus de traitement des cas ne prévoit en effet de tels examens qu'en présence de certains critères. Il est alors demandé aux praticiens de déterminer par exemple si la personne accidentée est en mesure d'exercer de nouveau une activité professionnelle et d'apprécier son état de santé ainsi que sa capacité de travail; il ne s'agit en aucun cas d'engager un traitement.

La question qui se pose donc est la suivante: peut-on dans certains cas faire l'impasse sur un examen onéreux et chronophage et privilégier une évaluation moins fastidieuse et moins coûteuse de la question médicale en fonction des documents à disposition tout en parvenant exactement au même résultat? Mandatée par la Suva et menée par

l'Institut d'économie de la santé de Winterthour (qui fait partie de la Haute école des sciences appliquées de Zurich), l'étude KUKOWA (Etude coût-efficacité des examens par les médecins d'arrondissement) vise à apporter une réponse à cette problématique.

Dans ce cadre, les assurés pour lesquels un EMA est prévu selon les critères habituels sont répartis de manière aléatoire entre un groupe de contrôle et un groupe d'intervention. Tandis que les membres du premier groupe sont soumis comme prévu à un examen, ce dernier n'est pas réalisé pour ceux du second: la question médicale est alors appréciée par le médecin d'arrondissement sur la base du dossier disponible. Si un EMA s'avère indispensable, il pourra être réalisé ultérieurement. En comparant ainsi ces deux groupes, on espère mettre en évidence les cas pour lesquels il est possible de renoncer à un examen long et coûteux sans altérer la qualité des résultats.

Nous remercions les assurés concernés, les gestionnaires et les médecins d'arrondissement de leur participation. Leur contribution permet d'améliorer toujours plus l'exécution de l'assurance-accidents.

### Renseignements:

Dr Christoph Bosshard,  
cadre médical médecine des assurances  
Coordinateur de l'étude KUKOWA  
christoph.bosshard.bct@suva.ch  
Tél. 031 387 32 21

### Informations complémentaires:

<https://www.suva.ch/fr-ch/unfall/unfall/versicherungsmmedizin>